



## Compte rendu de réunion

### Comité Directeur

du 14 mars 2014

#### Présents

Didier Rami, Pierre Bérail, Vincent Denhez, Thérèse Droui, Claudie Gallet, Gisèle Gallet, Alain Garrabé, Pierre-Jean Gaubil, Joséphe Lamothe, Christine Marleaux, Isabelle Moreau, Michel Pascal.  
Nicolas Jonette.

#### Excusés

Bernard Barascud, Maurice Dejean, Pascale Hautefort,

#### Ordre du jour :

- Commissions
- Formations ; stages
- Commission Parcours
- Centre d'Entraînement régionales
- Calendrier
- T.N.J.
- Fusion des Ligues
- CNDS
- Site de la Ligue
- D.R.E.
- Arbitrage

#### **ATTRIBUTION DES COMMISSIONS**

Didier RAMI donne lecture des commissions afin d'intégrer Pierre BERAIL à l'une ou plusieurs d'entre elles. Pierre BERAIL va réfléchir et donnera sa réponse ultérieurement .

#### **FORMATIONS, STAGES**

**Formations complémentaires** (« recyclage ») : une participation tous les 3 ans est obligatoire pour que la mention « actif » soit portée en regard du diplôme de l'entraîneur. Cette mention permet d'accéder comme entraîneur sur les compétitions nationales de type Championnat de France, et compte pour le label du club. Le calendrier se fait en juin, mais on note le caractère d' «urgence » des clubs quand l'activité arrive à expiration, alors que plusieurs formations complémentaires sont inscrites chaque année. Les formations continues décentralisées n'ont pas beaucoup de participants, car les entraîneurs regardent au kilométrage.

Faut-il départementaliser ? On choisirait plutôt de regrouper par secteur. Un week-end de formation revient à 1 300 € en moyenne ; contrairement aux formations initiales, les stagiaires n'ont à leur charge que leur déplacement et leur repas (plus hébergement en cas d'éloignement trop important), le reste étant à la charge de la Ligue. Il y a 3 à 6 formations complémentaires inscrites chaque année, mais il faut un minimum de 6 candidats pour chaque formation.

Il est proposé de prévoir une formation complémentaire par zone d'un ou deux départements, avec deux dates possibles et quelques thèmes ; seront prioritaires ceux dont la validation arrive à échéance ; les formations ne seront pas fermées aux candidatures des autres départements, selon places disponibles. Selon l'appréciation des formateurs, il faudra plutôt 8 candidats (frais de déplacement plus importants). Ces recyclages seront toujours à la charge de la Ligue.

**Assistants Entraîneurs** : il faut un minimum de 6 candidats.

**Formations Entraîneurs** : cf le nouveau PESR

**Proposition d'un Forum des entraîneurs**, pour créer un lien entre eux et leur permettre d'échanger sur leurs problèmes et leurs réponses éventuelles, avec la participation d'un professionnel. Nicolas JONETTE signale que la FFTA avait mis en place l'idée il y a quelques années mais c'était en amphithéâtre (200 personnes) et il y avait peu de dialogue.

Un sondage pourrait avoir lieu ; on pourrait aussi commencer par un blog (fermé, avec code d'accès), puis faire une journée d'échanges.

Les plateaux techniques avec venue d'un professionnel dans le club sont aussi là pour aider les entraîneurs.

## COMMISSION PARCOURS

**Open de France** : il a lieu les 25-26 avril. Les archers ont été contactés, il reste à mettre en place les 5 équipes qui partiront. 3 regroupements de ramassage sont prévus : Réquista, Gaillac, Montauban.

**Période de qualification** : les nouvelles dates de qualification (du 1er septembre à 15 jours avant le Championnat de France) mécontentent les archers. Pourquoi ne pas conserver du lendemain du championnat ? Il s'agirait d'un problème de la nouvelle société informatique qui gère les résultats et ne serait pas capable de faire le report d'une saison sur l'autre.

**Nouveau club Nature** : les Grizzlis de Saint-Lys, qui organise un concours amical le 10 mai pour se faire connaître. Le club a été créé par d'anciens archers de Cugnaux.

## CENTRE D'ENTRAÎNEMENT REGIONAL

Le Conseil Régional devant prendre en charge les bâtiments du CREPS, on ne peut savoir ce qui adviendra du projet de Centre Régional au CREPS.

Le rapprochement avec l'Université Paul Sabatier peut permettre d'avoir des créneaux en salle (5 postes de tir) en échanges de formations pour les étudiants. Un stage d'animation Tir à l'Arc a déjà eu lieu ; en septembre il y aura une formation débouchant sur un CQP, pour les étudiants, les licenciés et des BE d'autres disciplines.

Si des jeunes veulent passer un CQP pour travailler l'été, ils doivent avoir 18 ans le jour de l'examen.

La salle a des possibilités de créneaux assez conséquents en semaine, et quelquefois le week-end. Ce sera très intéressant pour le suivi des archers de bon niveau, dès le mois de septembre.

Une ouverture sur le terrain se heurte au fait que plusieurs structures sont en demande, et qu'il y a plusieurs « propriétaires ».

## CALENDRIER

Problème des conflits de compétition le dimanche : il n'y a que 52 semaines dans une année, et beaucoup moins de samedis et dimanches dans le temps qualificatif ; il y a de plus en plus de clubs, donc plus de désir d'organiser une compétition.

Le problème vient des clubs qui se positionnent sans regarder le calendrier sur Internet. Pour la Ligue, sur quel critère choisir qui a le droit d'organiser ?

De plus, il faut souvent réserver les salles un an, voire un an et demi à l'avance.

Proposition : les clubs envoient d'abord à la Ligue les dates qu'ils proposent, avant ouverture de l'internet ? Claudie GALLET vérifie les dates et alerte les clubs lorsqu'il y a des doublons, sauf si les clubs sont éloignés géographiquement. Les clubs décident entre eux de la suite à donner aux dates choisies.

## T.N.J.

Didier RAMI a reçu un courrier émanant d'un père, écrivant au nom d'un groupe d'archers désirant participer aux TNJ et demandant une aide financière pour le déplacement.

Les années précédentes, la Ligue emmenait des jeunes dont les performances pouvaient permettre d'espérer le Haut Niveau et prenait tout en charge. Maintenant, il est de plus en plus difficile d'entrer dans le cut ; s'il s'agit de faire un simple 2 x 70 m, les compétitions dominicales sont là. Tout jeune archer peut, à titre individuel, participer à un TNJ, dans ou hors Ligue.

Depuis cette année, le parcours de l'Excellence Sportive a changé : il s'agit prioritairement d'un objectif de club, dans lequel l'entraîneur est impliqué. Les Comités Départementaux qui désirent s'engager dans une aide financière le peuvent, mais la Ligue hésite à financer une initiative qui peut défavoriser d'autres jeunes archers participant ou qui auraient aimé participer au TNJ.

Il est rappelé que les Jeunes des Pôles et des clubs ETAF sont présents sur les TNJ, ce qui laisse peu d'espoir aux autres de passer la barre des sélections. L'un des jeunes a cette possibilité, pour un ou deux autres ce sera très difficile. En arcs à poulies, la compétition est aussi sélection pour le Championnat du Monde (12 places).

Le choix du Comité de Ligue se porte sur une aide au club qui essaie de se structurer pour aider ses archers. La FFTA versant une somme forfaitaire aux clubs ETAF s'ils ont 3 archers plus l'entraîneur au TNJ, la Ligue choisit, pour les deux autres TNJ, de donner une aide aux clubs qui auront 2 archers présents au moins, avec leur entraîneur (diplôme d'entraîneur, mais pas d'obligation qu'il soit « actif »). De plus, un membre de l'ETR se déplacera pour aider le ou les entraîneur(s) à parfaire son(leur) coaching. Les clubs concernés devront signaler leur participation. Il y aura effet rétro-actif pour le 1er TNJ.

Un courrier en ce sens sera envoyé par Didier RAMI, en réponse à la demande reçue.

## **FUSION DES LIGUES**

Absence de Bernard BARASCUD, qui doit être observateur sur l'AG de Languedoc-Roussillon.

Ce sont les Ligues qui choisissent de fusionner ou pas, mais il y a une forte incitation de la part de la DRJSCS : la future DR qui traitera les dossiers CNDS risque de réprover le fait d'avoir 2 dossiers pour un sport.

## **CNDS**

Les dossiers sont à rendre pour le 10 avril. Les directions-phares : l'emploi, les zones rurales à revitaliser et les zones urbaines sensibles, le sport santé, le sport au féminin : une action sera fléchée spécialement sur le sport au féminin, avec une action et un regroupement des archères dans un lieu particulier, à déterminer par la Commission Féminine.

Didier RAMI demande de l'aide pour faire le dossier. Gisèle se propose pour des rédactions, à revoir ensuite par l'ETR ou les Commissions concernées.

## **SITE DE LA LIGUE**

Vincent DENHEZ aurait aimé voir et manipuler la proposition de site faite par Damien GARRABE.

Il demande à pouvoir y accéder avant la mise en ligne et la fermeture du site actuel. Il rappelle aussi qu'une seule personne est insuffisante pour gérer : il faut que deux administrateurs au moins puissent valider les articles proposés.

Damien GARRABE prendra une heure pour montrer le fonctionnement à Vincent ; une seconde licence sera achetée par la Ligue. Il est impératif que le site soit en ligne à la fin du mois de mars.

Vincent DENHEZ travaillera plus sur la Commission Sportive, et Damien GARRABE sur la validation des articles ; il devra tenir à jour et supprimer ce qui est périmé (en particulier les stages...)

## **D.R.E.**

Le règlement est à refaire avant la compétition de Muret (mai) : Vincent DENHEZ, Claudie GALLET, Thérèse DROUI, communiqueront par mail pour mettre au point le nouveau règlement.

Le club de Cahors exprime ses craintes quant à la largeur du terrain, qui risque d'amener une limitation du nombre de participants (26 cibles possibles) : si beaucoup d'équipes participent en DR, le nombre d'archers en individuel sera réduit.

## **ARBITRAGE**

L'annonce en Assemblée Générale du remboursement des frais de déplacement des candidats demande à être modulée : les candidats ne pourront être remboursés que jusqu'à 200 km, aller-retour, comme les arbitres, et pour 6 compétitions dans leur option. Mais il est rappelé qu'ils peuvent bénéficier d'une déclaration aux impôts s'ils n'ont pas été remboursés, ou pas totalement.

-----

**Prochaine réunion : 16 ou 30 mai 2015**